

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DU ROVE

SEANCE DU 7 FEVRIER 2025

Conseillers Municipaux : Effectif : 29 ; Présents : 24 ; Pouvoirs : 5 ; Absents : 5

L'an deux Mil vingt-cinq, le sept février à dix-huit heures le Conseil Municipal de cette commune, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Georges ROSSO Maire**, suite à la convocation en date du 24 janvier 2025.

ETAIENT PRESENTS : BARTOLI Michel - BONNET Marie-Claude - CANGELOSI Laetitia-CASABURI Francine - CORTES Jeanne - COSTE Raymonde - DEQUIVRE Claude - DESMATS Nicole - FIORI Frédéric - FERNANDEZ Danielle - GIRAUD Chantal - GUEVARA David - JAUFFRET Michel - JUAN Annie - LAVAL Jacques - LILLO Sabine - MARTINEZ Véronique - MAZADE Alain - MAISONNEUVE Régis - MONTALBAN Francis - ROSSO Georges - ROSSO Viviane - SABATINO Paul - SALAS Aline -

ONT DONNE POUVOIR : MISSIMILLY Laurent à MONTALBAN Francis - SACOMAN Roger à ROSSO Viviane - GROBEL Pierre à SABATINO Paul - GUIDI Marie-Noëlle à DESMATS Nicole - SOLE Jean-Pierre - BONNET Marie-Claude

ABSENTS : SACOMAN Roger - MISSIMILLY Laurent - GROBEL Pierre - GUIDI Marie-Noëlle - SOLE Jean-Pierre.

SECRETAIRE DE SEANCE : SALAS Aline

2025-01-03	BUDGET PRIMITIF 2025 COMMUNE DU ROVE
------------	--------------------------------------

Vu l'article L.1612-2 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),
Vu la délibération n° 2024-01-02 du Conseil Municipal du 14 février 2024 prenant acte de la tenue d'un Débat sur les Orientations Budgétaires tel que formalisé dans le Rapport d'Orientation Budgétaire 2024,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable au budget principal,
Considérant que la nomenclature permet la mise en place de la fongibilité des crédits (hors dépenses de personnel) permettant les mouvements de crédits de chapitre à chapitre et ce dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections ;

Monsieur le Maire dépose sur le bureau de l'Assemblée, le projet du budget primitif de l'exercice 2025 pour la Commune du Rove en équilibre réel et sincère en dépenses et en recettes. Il donne lecture du Budget Primitif 2025, qui se résume ainsi qui suit :

Les dépenses et les recettes d'investissement s'équilibrent à **1 244 015,85 €**.

Les dépenses réelles d'investissement sont de 1 208 630,30 €, dont 0 € de restes à réaliser 2024.

Les recettes réelles d'investissement sont de 623 851,00 € dont 178 851,00 € de restes à réaliser 2024 et 300 000,00 € d'excédents de fonctionnement capitalisés et de 370 052,85 € du résultat d'investissement reporté 2024.

Les dépenses et les recettes de fonctionnement s'équilibrent à **5 340 000 €**.

Les dépenses réelles de fonctionnement sont de 5 089 888 €.

Les recettes réelles de fonctionnement sont de 5 004 311,38 €
et de 300 303,07 € de résultat de fonctionnement reporté 2024.

Les opérations d'ordre s'équilibrent à **285 497,55 €**.

Les dépenses et les recettes totales s'équilibrent à **6 584 015,85 €**.

Le Conseil Municipal, ouï ce qui précède et après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** le budget primitif 2025 tel que présenté.
- **PRECISE** que le budget est voté au niveau des chapitres pour la section d'investissement avec définition des opérations détaillées et au niveau des chapitres pour la section de fonctionnement.
- **APPROUVE** une par une les subventions allouées dont la liste est annexée au budget primitif.
- **DECIDE** d'allouer au personnel municipal le complément de rémunération.
- **APPROUVE** le principe de la fongibilité des crédits (hors dépenses de personnel) permettant les mouvements de crédits de chapitre à chapitre et dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections.
- **DONNE** pouvoir à Monsieur Le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

VOTE / POUR 29

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme au registre


